



CONFÉRENCE
DES AUTORITÉS
DE GESTION
ESPÈCES EN PÉRIL

RAPPORT ANNUEL
2024-2025



RAPPORT ANNUEL

Conformément au paragraphe 16(1) de la Loi sur les espèces en péril (TNO), la Conférence des autorités de gestion (la Conférence) doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et du Changement climatique au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2025.



Braya poiliu – Photo : Paul Sokoloff

LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La Loi sur les espèces en péril (TNO) [la Loi] prévoit un processus pour déterminer, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage, animale ou végétale, qui est gérée par le gouvernement des Territoires du Nord Ouest. Elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Caribou de Dolphin-et-Union – Photo : Xavier Fernandez Aguilar

TRAVAUX DU 1^{ER} AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

La Conférence des autorités de gestion a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2024-2025.

La Conférence a permis que soient accomplies les tâches suivantes :

Décisions relatives aux inscriptions

- Caribou de Dolphin-et-Union** – Conclusion de l'accord de consensus pour faire passer le caribou de Dolphin-et-Union d'espèce préoccupante à espèce en voie de disparition sur la Liste des espèces en péril.
- Pélican d'Amérique** – Conclusion de l'accord de consensus pour ne pas inscrire le pélican d'Amérique sur la Liste des espèces en péril aux TNO.

Programmes de rétablissement et plans de gestion

- Caribou des montagnes du Nord** – Conclusion de l'accord de consensus sur la mise en œuvre du plan de gestion du caribou des montagnes du Nord aux TNO.
- Caribou de Peary** – Conclusion de l'accord de consensus sur la validation du programme de rétablissement du caribou de Peary aux TNO et publication de celui-ci.
- Bison des bois** – Préparation du rapport d'étape sur les progrès réalisés pour le rétablissement du bison des bois aux TNO qui doit être terminé en 2025.
- Caribou de Dolphin-et-Union** – Prolongation du programme de rétablissement du caribou de Dolphin-et-Union jusqu'au 1er août 2027.

Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces

Octroi d'un financement de 60 000 \$ à sept projets en 2025-2026 :

- (Surveillance sur les terres de Nuhénéné des Denesulíné d'Athabasca : « Garder notre relation avec l'etthän (caribou) forte en utilisant les protocoles traditionnels Denesulíné »** Athabasca Denesulíné Né Né Land Corporation)
- Évaluation de la prévalence des chauves-souris dans la région désignée des Gwich'in** (Office des ressources renouvelables des Gwich'in)
- Situation des reptiles et des amphibiens aux TNO après les feux de forêt** (Karl Larsen, de l'Université Thompson Rivers)
- Fusion des technologies de pointe et des connaissances traditionnelles en vue de protéger les espèces en péril dans la région du Slave Nord** (Alliance des Métis du Slave Nord)
- Évaluation de la structure et de la connectivité de la population des petites chauves-souris brunes dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest** (Jessica Reimer et Laura Kaupas)
- Connaissances autochtones sur les baies aux TNO** (Université Saint Mary's)
- Projet de mobilisation de la jeunesse et des aînés : trousse éducative sur le caribou** (Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq [CGCBQ])

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence dans le site Web sur les espèces en péril aux TNO, au www.nwtspeciesatrisk.ca/fr.

LA CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée d'offices de cogestion de la faune et de gouvernements aux TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le territoire (ci-après les « autorités de gestion »). Elle établit un consensus entre les autorités de gestion sur la conservation des espèces en péril et procure l'orientation, la coordination et le leadership nécessaires à l'évaluation, à la conservation et au rétablissement d'espèces en péril et à leur inscription à la liste, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO)
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in
- ?ehdzo Got'jnè Gots'è Nákédi (Office des ressources renouvelables du Sahtú)
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhìi
- Gouvernement tliχq
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaitcho, les Denesuline d'Athabasca, le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq, les Premières Nations du Dehcho, la Première Nation Kátł'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation de Salt River sont invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

La Conférence met au point des accords de consensus sur l'inscription d'espèces en péril à la liste, des mesures de conservation, des plans de gestion et des stratégies de rétablissement. En outre, elle examine les plans de gestion et les programmes de rétablissement tous les cinq ans et rend compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL DES TNO

ESPÈCES	PLAN DE GESTION OU PROGRAMME DE RÉTABLISSEMENT	ACCORD DE MISE EN ŒUVRE	EXAMEN ET RAPPORT D'ÉTAPE
ESPÈCE MENACÉE			
Caribou de Dolphin-et-Union	Programme de rétablissement à produire d'ici août 2027	Échéance : mai 2028	Échéance : mai 2033
	Plan de gestion achevé en 2018	Achèvement : 2018	Achèvement : 2023
ESPÈCE MENACÉE			
Caribou de la toundra	Achèvement : 2020	Achèvement : 2021	Échéance : avril 2026
Caribou boréal	Achèvement : 2017	Achèvement : 2017	Achèvement : 2022
Braya poilu	Achèvement : 2015	Achèvement : 2016	Achèvement : 2021
Grenouille léopard	Achèvement : 2017	Achèvement : 2017	Achèvement : 2022
Caribou de Peary	Achèvement : 2024	Échéance : avril 2025	Échéance : avril 2030
Crapaud de l'Ouest	Achèvement : 2017	Achèvement : 2017	Achèvement : 2022
Bison des bois	Achèvement : 2019	Achèvement : 2020	Achèvement : 2025
ESPÈCE PRÉOCCUPANTE			
Caribou des montagnes du Nord	Achèvement : 2023	Achèvement : 2024	Échéance : avril 2029
Petite chauve-souris brune	Achèvement : 2020	Achèvement : 2021	Échéance : avril 2026
Vespertilion nordique	Achèvement : 2020	Achèvement : 2021	Échéance : avril 2026
Ours polaire	Achèvement : 2017	Achèvement : 2018	Achèvement : 2022



Chercheurs effectuant des recherches sur les couleuvres rayées à flancs rouges dans la nature en 2024

Photo : Peter Lin





Photo : Jakob Dulisse

COORDONNÉES

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le www.nwtspeciesatrisk.ca/fr.

Secrétariat des espèces en péril
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Sans frais : 1-855-783-4301
Télécopie : 867-873-0221
Courriel : SARA@gov.nt.ca
 www.facebook.com/NWTSpeciesAtRisk

Photo de couverture :
Crapaud de l'Ouest, rivière Muskeg – Yannick Letaillleur

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pellissey, présidente
Conférence des autorités de gestion